

Le Président

Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Monsieur Laurent PIETRASZEWSKI
Secrétaire d'Etat chargé des Retraites et
de la Santé auprès de la ministre du
Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Vos réf : TR509455

Paris, le 30 MARS 2022

Messieurs les Ministres,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 17 mars dernier par lequel vous m'indiquez adresser une nouvelle lettre interministérielle aux dirigeants de l'Ircantec, de la CNAV et de la CCMSA afin d'ouvrir les droits auxquels sont en droit de prétendre les agriculteurs retraités élus locaux, et je vous en remercie.

La situation des agriculteurs retraités, titulaires d'un mandat local indemnisé, est profondément injuste car la loi leur interdit de bénéficier de la récente revalorisation des pensions agricoles.

Or nombreux sont, parmi les agriculteurs en activité ou à la retraite, ceux qui se consacrent à la vie de leur commune rurale, parfois au détriment de leur exploitation.

Je veille à ce que votre initiative, conforme à notre sollicitation, soit portée à la connaissance de nos adhérents à travers nos supports d'information et par le relais des associations départementales de maires.

La période actuelle ne permettant pas de revenir sur le libellé même de l'article L732-63 du code rural et de la pêche maritime, il me paraît utile de vous préciser que l'AMF demandera la modification de cet article législatif aux prochains gouvernement et parlement, de façon à sécuriser juridiquement, pour les élus, le dispositif que vous avez bien voulu modifier par instruction.

Je vous prie de croire, Messieurs les Ministres, à l'assurance de ma haute considération.



David LISNARD